

**2016\_CT2\_158**

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association Etincelle 2000**

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales**

ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Loius – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Aménagement du territoire / Déplacements, mobilité transports et infrastructures**

■ Séance du 12 octobre 2016

**03\_2\_06**

■ Attribution d'une subvention à l'association Etincelle 2000

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

M é t r o p o l e d ' A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

**RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE**

**Transports, Déplacements, Accessibilité**

■ **Séance du 17 octobre 2016**



■ **Attribution d'une subvention à l'association Etincelle 2000**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Etincelle 2000, reconnue d'intérêt général, sollicite une participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence afin de pérenniser les actions en faveur des personnes en situation de handicap pour faciliter leur insertion sociale : aides administratives, service d'aide à la mobilité, sensibilisation au handicap...

La CPA avait attribué une subvention de 4 000 € en 2014 et de 5 000 € en 2015 à cette association. Dans le cadre de la Commission Transports, déplacements, accessibilité de la Métropole d'Aix -Marseille-Provence, il est proposé d'attribuer une subvention totale de 6 000 €, co-financée pour partie par la Mission Handicaps à hauteur de 2 000 € et 4 000 €, par la Direction Générale Adjointe Mobilité, Déplacements, Transports.

L'association Etincelle 2000, association de type loi 1901, est basée à Gardanne et existe depuis décembre 1999. Elle compte 189 adhérents, domiciliés sur l'ensemble des communes du territoire du Pays d'Aix et du bassin minier de Provence ; elle intervient sur le périmètre du département.

Elle propose aux personnes titulaires de la carte d'invalidité à 80 % résidant sur le bassin minier ou sur le territoire du Pays d'Aix et adhérentes de l'association, les services suivants :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_158-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

- Aide administrative et aide de financement,
- Sortie à thème et ateliers,
- Sensibilisation au handicap (non voyant et fauteuil) avec atelier adapté selon les publics,
- Transports liés aux activités de loisirs, professionnelles et aux démarches administratives (hors scolaire et médical) sur Gardanne et sur le bassin minier et par extension à l'ensemble du territoire du Pays d'Aix, voire du département des Bouches du Rhône.

L'association fonctionne sur la base du bénévolat (en dehors des conducteurs accompagnateurs salariés). Elle a été reconnue d'intérêt général en mars 2013. L'association est en contact avec d'autres associations comme le réseau PARCOURS et l'APAF qui orientent vers elle les personnes handicapées pour faciliter leur socialisation.

Concernant le service de transport, une participation aux frais est demandée au bénéficiaire du service à hauteur de 0,33 € du kilomètre (0,40€/km le dimanche).

L'association est subventionnée par la Commune de Gardanne, le Conseil Départemental 13 et la Région PACA ainsi que par l'Etat (équipement).

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget 2015 global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2016-00762 et 2016_00833	Etincelle 2000	Insertion sociale des PMR Mobilité des PMR	5 000 €	137 193 €	6 000 €	6 000 €	non

Pour l'année 2016, l'association sollicite une participation financière du territoire du Pays d'Aix pour lui permettre de pérenniser ses actions en faveur de l'insertion et de la mobilité pour tous.

Un co-financement de la Mission Handicaps et de la DGA Mobilité, Déplacements, Transports est proposé pour assurer le développement d'actions à vocation communautaire :

- la Mission Handicaps subventionne à hauteur de 2 000 € le projet
- la DGA Mobilité, Déplacements, Transports le subventionne à hauteur 4 000 € .

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

L'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association Etincelle 2 000 est approuvée

**Article 2 :**

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

**Article 3 :**

Les dépenses en résultant seront prélevées sur la section de fonctionnement du Budget Annexe des transports, nature 6574.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements, Transports

Jean-Pierre SERRUS

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_158- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016
---

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association Etincelle 2000**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_158-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016